



**Pôle Formation continue
Service DAEU**



Foire Aux Questions

1. Je viens de rater mon baccalauréat, puis-je m'inscrire au DAEU ?

Non, vous devez avoir interrompu vos études en formation initiale (lycée, CFA) depuis au moins 2 ans au moment de votre inscription.

De plus, vous devrez attester de 2 ans de cotisations sociales pour obtenir le diplôme.

2. Je n'ai pas 2 ans d'activité professionnelle, puis-je m'inscrire au DAEU ?

Il est nécessaire de justifier au 1^{er} octobre de l'année d'obtention du diplôme, de deux années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale.

Sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale et pour la durée correspondante :

- le service national ;
- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant ;
- l'inscription à l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail ;
- la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification ;
- l'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 susvisée.

Les périodes d'inscription auprès de Pôle Emploi peuvent également être prises en compte.

3. J'ai moins de 20 ans, puis-je m'inscrire au DAEU ?

Non. Si votre situation l'exige et sous réserve de l'avoir présentée à la coordinatrice de la formation, il est possible de faire une demande de dérogation auprès du président de l'université.

4. Je suis ressortissant étranger, puis-je m'inscrire au DAEU ?

Oui. Vous devez être en possession d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année d'obtention du diplôme, et justifier d'un niveau B2 en langue française.

5. Quel est le niveau requis pour intégrer le DAEU ?

Le DAEU est accordé aux personnes ne justifiant pas d'un niveau baccalauréat ou équivalent. Il est donc accessible à partir d'un niveau fin de 3^{ème} ou CAP/BEP, mais dans ce cas, une remise à niveau avant la formation est fortement recommandée.

6. Comment choisir entre le DAEU A et le DAEU B ?

Le choix du DAEU peut se faire en fonction de votre niveau d'études, de votre projet de poursuite d'études et/ou votre intérêt professionnel.

Le DAEU A est conseillé pour les filières liées aux sciences humaines (histoire, lettres, ...), le tourisme, le travail social, le droit, etc.

Le DAEU B est conseillé pour les filières à dominantes scientifiques tels que sciences de la vie, sciences de la terre, physique chimie, mathématiques, mais aussi informatique et santé, etc. Il requiert des bases solides en sciences.

7. Quelles sont les matières enseignées ?

Pour le DAEU A, les matières obligatoires sont le français et l'anglais. Vous devez aussi choisir 2 options parmi : histoire-géographie, droit du travail, informatique bureautique et mathématiques.

Pour le DAEU B, les matières obligatoires sont le français et les mathématiques. Vous devez aussi choisir 2 options parmi : physique-chimie, SVT, et informatique bureautique.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer aux programmes de formation.

8. Le DAEU est-il compatible avec une activité professionnelle ?

Oui. Les plannings sont donnés à la rentrée pour l'année de formation et permet donc de s'organiser à l'avance. Vous pouvez également opter pour les modules capitalisables.

9. Qu'est-ce que les modules capitalisables ?

Le diplôme peut être obtenu en plusieurs années. Vous choisissez le nombre de matières passé par an, dans la limite de 4 années. Dans ce cas, vous devez obtenir la moyenne de 10 dans chaque matière.

10. Comment faire pour s'inscrire ?

Vous devez vous inscrire à l'une des réunions d'information collective qui sont proposées entre mai et juillet de chaque année. A la suite, vous êtes convoqué à un entretien avec la coordinatrice de la formation afin de s'assurer de la cohérence entre votre projet professionnel, votre projet de formation, vos besoins et les objectifs de la formation, et que vous répondez aux critères d'admission. Des justificatifs complémentaires pourront vous être demandés.

À la suite, un avis favorable ou défavorable vous est transmis et vous pouvez procéder au dépôt de votre candidature sur la plateforme en ligne e-candidat. Le secteur DAEU vous accompagne alors dans la recherche de financement et dans la constitution de votre dossier d'inscription administrative.

11. Comment financer la formation ?

La formation est éligible au CPF.

Pour faire votre demande, connectez-vous au site moncompteformation.gouv.fr afin de créer votre compte, puis sur les liens suivants :

- [DAEU Option A](#) / Code CPF 240 750

ou

- [DAEU Option B](#) / Code CPF 240 751

Pour les demandeurs d'emploi, veuillez prendre contact avec votre conseiller afin de connaître les possibilités de prise en charge par l'Aide Individuelle à la Formation.

Pour les salariés, veuillez prendre contact avec votre service RH pour étudier les possibilités de prise en charge.

12. Puis-je faire une demande de bourse ?

Non. Le DAEU est assimilé à une formation continue. Vous serez considéré comme stagiaire de la formation professionnelle.

13. La Rochelle Université propose-t-elle une remise à niveau ou une préparation au DAEU?

Non. Vous pouvez vous rapprocher d'autres organismes la proposant (universités, CNED, etc).

14. La formation peut-elle se préparer à distance ?

Non, les cours ont uniquement lieu en présentiel, dans les locaux de l'université.

Cependant, suite à la crise sanitaire du COVID-19, certains cours peuvent être assurés à distance, notamment des exercices d'application.

15. Quand les cours se déroulent-ils ?

Les cours ont lieu le soir entre 16h et 19h30 en fonction des matières choisies, et le jeudi après-midi pour le français et l'informatique (13h30/19h).

16. Quand a lieu la rentrée ?

La rentrée est généralement le dernier jeudi du mois de septembre.

17. Combien de temps ai-je pour le passer ?

Le délai entre la première inscription au diplôme et l'obtention de celui-ci ne peut excéder quatre années. Pour le calcul de cette durée, les inscriptions prises auprès d'universités différentes se cumulent.